

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 à 18 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

| | |
|----------------------|--|
| Présents | M. ABRY Francis MM. BELOT Pierre-Marie - FRANCOIS Christiane –JUGE Nathalie - LLOPIS Antoine, MM. ABRY Jean - CLAUDEL Claude – MORIS Florence – REBERT Mickaël MM. DELAVACQUERY Thierry - FLORIN Marie-Laure –MENESTRET Marc - MERGER David – MONNERET Matthieu - PETIT Valentin, conseillers municipaux. |
| Absent(s) excusé(s) | Néant |
| Pouvoirs | Néant |
| Secrétaire de séance | Mme FRANCOIS Christiane |
| Date convocation | 22/09/2020 |

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

M. le Maire demande le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **ONF : assiette et destination des coupes 2021 – rémunération de l'ONF**

Vote : 15 pour

1) Vente de bois impayée : autorisation au Trésor Public (DGFIP) d'engager les poursuites

M. le maire informe les conseillers que sous la précédente mandature, un exploitant forestier s'est trouvé redevable envers la commune d'une somme importante suite à une vente de bois, pour cause de liquidation judiciaire de sa société avant paiement de la créance.

La crise sanitaire COVID19 a ralenti la procédure, mais M. le trésorier d'Héricourt nous informe que l'activité des tribunaux ayant repris, il est maintenant possible de la poursuivre.

Il est maintenant nécessaire d'autoriser M. le maire à engager une procédure d'assignation de l'entreprise devant le tribunal de commerce, de l'autoriser à se faire représenter par l'inspecteur des finances publiques de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) de la Haute-Saône et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

2) Assainissement communal : vote des tarifs 2021.

Après délibération, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de l'assainissement communal pour la redevance 2021 (période du 01/09/2020 au 31/08/2021) – facturation en novembre 2021 :

Prix au m³ : 1.10 €

Taxe fixe : 80 € (sans changement)

3) Convention de mise à disposition d'un agent communal au SIACEFC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

M. le Maire expose que l'employé communal intervient pour la maintenance de la station d'épuration 10 heures hebdomadaires et qu'il se rend sur site les week-ends pour effectuer les relevés de débits, surveiller le bon fonctionnement, et effectuer les dépannages éventuels.

Un employé de la commune de Frahier&Chatebier effectue 3 h par semaine en complément le jeudi matin.

Les communes facturent ensuite au syndicat les salaires et charges afférentes. La convention passée ne répond plus aux exigences actuelles, il convient donc de la mettre à jour, notamment pour instaurer des astreintes de surveillance alternées entre les deux agents durant les week-ends, et qui leur seront payées par le syndicat.

Le CTP (Comité Technique Paritaire) du CDG (Centre de Gestion) a rendu un avis favorable à cette requête.

Il donne ensuite lecture de ladite convention. Vote : 15 pour.

4) Tenue des listes électorales : nomination d'un délégué

M. le maire informe les conseillers que la mairie est chargée de la tenue de la liste électorale (inscriptions – radiations), et qu'un délégué doit être nommé pour rendre compte à l'administration du bon déroulement de cette opération.

Mme Marie-Laure FLORIN est nommée pour remplir cette fonction.

Vote : 15 pour

5) Subvention aux associations : attribution 2020

M. le maire présente à l'assemblée les demandes de subvention reçues pour l'exercice 2020 et précise qu'une somme de 2 000 € est prévue au budget communal dont 363 € ont été attribués à la coopérative scolaire pour le spectacle de Noël 2019 des petits qui s'est tenu en janvier dans la salle polyvalente. Il reste donc 1637 € à attribuer.

| ASSOCIATION | Versé en 2019 | Demandes Reçues 2020 | Vote 2020 |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------|
| AAPPMA Hte Lizaine (pêche) | | X | 50 |
| ACCA (chasse) | 100 | X | 100 |
| ADMR CHAMPAGNEY | 30 | X | 30 |
| AFM (Téléthon) | 50 | X | 20 |
| Amicale SPompiers | 150 | X | 150 |
| Anciens Combattants | 80 | X | 80 |
| AFSEP (Sclérosés en plaques) | 15 | X | 15 |
| Banque Alimentaire | 80 | X | 50 |
| CHENEBIER-ANIMAT° | 200 | X | 430* |
| HANDY UP ADAPEI VESOUL | | X | 0 |
| HLPH (Foot) | 500 | X | 500 |
| Souvenir Français | 80 | | 80 si demande |
| Prévention Routière | 50 | X | 30 |
| Secours Populaire 70 | 50 | X | 50 |
| UNAFAM (familles déficients mentals) | 15 | X | 15 |
| AGE OR | 150 | X | 0 |
| TOTAL | 1570 | | 1600 |

* Dont 100 € donnés par le Club de l'Age d'Or Vote 15 pour.

6) Mise en place d'indemnités kilométriques et de repas.

M. le Maire explique que les élus sont appelés à se rendre en formation ou à représenter la commune dans le cadre de leurs fonctions. L'indemnité perçue par les adjoints et délégués est justifiée par ce fait.

Cependant, des conseillers qui ne bénéficient pas d'indemnités sont aussi appelés à se déplacer dans le cadre de leur mandat de conseiller municipal.

Il est donc nécessaire d'instaurer le remboursement des frais kilométriques, des frais de repas et éventuellement d'hébergement, établis selon le barème officiel en vigueur.

De plus, les délégués du conseil municipal désignés comme représentants au SIED70, vu l'éloignement du site de réunion, seront indemnisés dès lors qu'ils seront présents aux assemblées.

Ce régime d'indemnisation des frais kilométriques, de repas et d'hébergement est également instauré au profit des agents communaux, dans le cadre de formations ou d'autres déplacements éventuels dans le cadre de leur emploi communal.

Vote : 15 pour

7) Budget assainissement exercice 2020 : décision modificative

Il convient de transférer 118 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 673 (annulation créances antérieures) afin d'annuler des créances indûment facturées.

Vote : 15 pour

8) Tarifs de location de la salle polyvalente

M. le maire expose les tarifs en vigueur pour la location de la salle polyvalente. Il propose le vote d'un nouveau tarif pour un créneau manquant – à savoir la ½ journée sans cuisine – mais aussi pour la location du préau. Après délibération, le conseil municipal décide de fixer à 50 € ce tarif pour les habitants, et 100 € pour les extérieurs. Vote : 15 pour.

9) Rajout à l'ordre du jour : ONF : Assiette et destination des coupes 2021 – rémunération de l'ONF

- Présentation de l'assiette des coupes en forêt pour l'année 2021 comme suit :
 - ✓ Parcelle 11 : sur pied (vente publique par adjudication)
 - ✓ Parcelle 10 : en bloc façonné (vente publique par adjudication)
 - ✓ Parcelle 8r (reliquat 2020) : changement de destination, vente publique en bloc façonné.
 - ✓ Vente de chablis en blocs et façonnés
 - ✓ Destination des houppiers des coupes des P8-10 et chablis à l'affouage.
- Volume traité et surface concernées :

| Parcelle | Coupe | Surface en ha | Volume en m3 |
|----------|--------------|---------------|--------------|
| 10p | Préparation | 8.33 | 200 |
| 11a | Amélioration | 4.97 | 150 |
| 8r | Régénération | 5.55 | 300 |
| | | 18.85 | 650 |

Vote de l'assiette et destination des coupes 2021 : 15 pour.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe, les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

- Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix sur 15 :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise M. le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Vote : 15 pour.

10) Questions diverses

- Lecture d'une note explicative concernant l'organisation des conseils communautaires.